



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°971-2024-189

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

SECRETARIAT GENERAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

971-2024-06-24-00010 - ARRETE modificatif SG/BCI du 24 JUIN 2024 de l'arrêté SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de la Guadeloupe (4 pages)

Page 3

SECRETARIAT GENERAL

971-2024-06-24-00010

ARRETE modificatif SG/BCI du 24 JUIN 2024 de l'arrêté SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de la Guadeloupe



Arrêté modificatif SG/BCI du 24 JUIN 2024
de l'arrêté SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)
de la Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.4432-1 à R.4432-17 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1314 du 29 novembre 2004 modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) et relatif à la composition des conseils économiques et sociaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;
- Vu le décret du Président de la République du 06 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sous-préfet de Basse-Terre (classe fonctionnelle II) - M. Maurice TUBUL ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. LEFORT (Xavier) ;
- Vu l'instruction interministérielle du 11 décembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESEM, CCEE et CESECE) des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 20 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe Administration générale - Ordonnancement secondaire - Permanences ;

Considérant le courrier du 6 juin 2024 du président du CCEE, reçu par courriel du même jour, notifiant à l'autorité préfectorale la vacance du poste attribué à l'Association de Défense d'Éducation et d'Information des Consommateurs (ADEIC) occupé par Mme Jacqueline GUSTAVE DIT DUFLO dont la démission a été actée par l'association précitée lors de son conseil d'administration du 31 mai 2024 ;

Considérant le courrier de l'ADEIC daté du 5 juin 2024 proposant le remplacement de Mme Jacqueline GUSTAVE DIT DUFLO par M. Hilarion BEVIS-SURPRISE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

Arrête

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral SG/BCI du 26 décembre 2023 fixant la composition du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe est modifié comme suit :

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe comprend 25 membres répartis entre quatre collèges ainsi qu'il suit :

Collège 1 - Organismes participant à la vie culturelle (8 membres) :

ORGANISMES	Nombre de représentants	Nom des représentants
L'Artchipel – Scène nationale de Guadeloupe	1	M. Jacques FLORO
Office du Carnaval de Guadeloupe (OCG)	1	Mme Ghislaine GISORS
Association pour la promotion du cinéma des Antilles et de la Guyane (APCAG)	1	Mme Marie-Claude PERNELLE
Association « Lakou Bokantaj »	1	M. Ronald BAPTISTA
Centre régional information jeunesse de la Guadeloupe (CRIJGUA)	1	M. Alex RODEF
Association « Les cuisinières de la Guadeloupe »	1	M. Rony THEOPHILE
Association des Amis du Mémorial Acte (A2MA)	1	M. Claude NAZAIRE
Collectif des espaces de diffusion artistique et culturelle (CEDAC)	1	M. Claude KIAVUE

Collège 2 - Organisations participant à la vie éducative, à l'enseignement et à la recherche (8 membres) :

ORGANISMES	Nombre de représentants	Nom des représentants
Université des Antilles (UA)	1	M. Michel GEOFFROY
Société d'histoire de la Guadeloupe	1	M. Gérard LAFLEUR
Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	1	M. Jacky ACCAJOU
Fédération des associations de parents d'élèves de Guadeloupe (FAPEG)	1	M. Philippe GENDREY
Association Archipel des sciences	1	M. Grégory POTIRON
Fédération des œuvres laïques de la Guadeloupe (FOLG)	1	M. Alcide DONNAT
Comité régional olympique et sportif Guadeloupe (CROSGUA)	1	M. Alain SOREZE
CANOPE 971	1	Mme Aminata ELUTHER

Collège 3 - Organismes qui participent à la protection et à l'animation du cadre de vie (8 membres)

ORGANISMES	Nombre de représentants	Nom des représentants
Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC)	1	M. Hilarion BEVIS-SURPRISE
Parc National de la Guadeloupe	1	Mme Valérie SENE
Association « Bulle bleue »	1	Mme Yaëlle PAGESY
Comité du tourisme des îles Guadeloupe (CTIG)	1	M. Joël DELVECCHIO
Maison de l'architecture de Guadeloupe	1	M. Emile ROMNEY
Association conseil environnement développement durable (ACED)	1	M. Félix LUREL
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	1	M. Hubert ANNEROSE
Union régionale des associations du patrimoine et de l'environnement de la Guadeloupe – FNE GUADELOUPE (URAPEG – FNE GUADELOUPE)	1	Mme Pauline COUVIN-ASDRUBAL

Collège 4 – Une personnalité désignée en raison de sa qualité ou de ses activités dans la région dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement :

- Madame Annick ABELA

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture et le président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement économique, social et environnemental régional de la Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le présent arrêté sera notifié, dès sa signature, au président du conseil régional.

Basse-Terre, le **24 JUIN 2024**

Pour le préfet et par délégation
Xavier LEFORT
Le Secrétaire général

Maurice TUBUL

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.